



Comité Départemental de Lozère de Pétanque et Jeu Provençal

CD 48 - Espace Jean Jaurès – Rue Charles Morel – 48000 MENDE

Courriel : cd48@petanque.fr

Championnat Départemental par équipe de Club JEUNES CADET - JUNIOR

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : OBJET.

Ce championnat se déroule par équipes composées de joueurs ou/et joueuses

- d'un même club, ou provenant d'une entente (2 clubs maximum). Cette entente doit être déclarée et validée par le président du comité départemental et ne peut plus changer en cours de saison ;

- équipe provenant d'une école de pétanque labellisée. Particularité des équipes provenant des écoles de pétanque labellisées. La même règle s'applique que pour les ententes avec un maximum des joueurs provenant au maximum de 2 clubs différents. L'école pourra inscrire plusieurs équipes selon la même règle mais avec une interdiction aux joueurs de permuter d'équipes. Le changement de joueurs d'équipes d'un même club, entente et école est autorisé pour un seul joueur.

– Coaching : Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un coach devant être un adulte.

Ce championnat est géré par une Commission de Pilotage, constituée de membres du CD 48, auprès de laquelle les clubs doivent inscrire leurs équipes, avant la date limite qu'elle aura fixée.

Il comprend une unique division sans montées ni descentes.

Ce championnat se déroule au cours premier trimestre de l'année, les CRC-CJ en septembre octobre et le CNCCJ pendant les congés scolaires de la Toussaint.

Les journées qui se déroulent sur une même date ou week- end peuvent comprendre deux ou trois matchs.

Le calendrier des rencontres sera établi après entente entre les clubs inscrits.

ARTICLE 2 : SITE DES RENCONTRES.

Les équipes dont le club ne dispose pas d'un terrain, permanent ou occasionnel, peuvent organiser la journée qui leur incombe sur le site d'un autre club.

ARTICLE 3 : LES EQUIPES.

Pour les clubs ayant plusieurs formations engagées, les coachs devront conserver un double de la composition de leur équipe, avec la liste des équipes, et le présenter à l'arbitre avant chaque rencontre.

Ce championnat est ouvert aux catégories CADET et JUNIOR .

Les équipes sont constituées de 4 joueurs(ses) mais les feuilles de match présentées avant le début de chaque match peuvent comporter jusqu'à 6 noms soit 2 remplaçants maximum.

La composition des têtes à têtes, des combinés, des doublettes des triplettes et du tir est effectuée librement par le coach d'équipe avant chaque phase du match et n'est portée à la connaissance des adversaires qu'une fois le tirage au sort réalisé.

Du fait que l'on puisse disputer plusieurs matchs sur une journée, l'unité des rencontres est le MATCH et donc la composition des équipes peut être différente à chaque match. La feuille de match ne peut pas être modifiée (ni suppression, ni ajout) après le début de la compétition.

Si un joueur se présente sur la compétition CDC-CJ sans son support de licence (oubli, perte, etc..), il sera autorisé à participer sur présentation d'une pièce d'identité, si et seulement si, il est possible de vérifier informatiquement sa fiche. De plus, après vérification, si le joueur est effectivement licencié, il devra s'acquitter d'une amende financière de 10 €.

Seules les feuilles de match spécifiques au championnat des clubs Jeunes CADET-JUNIOR peuvent être utilisées. Elles sont disponibles auprès de chaque comité de pilotage.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT D'UN MATCH et ATTRIBUTIONS DES POINTS.

A chaque phase du match sont attribués des points pour les parties gagnées :

- 2 points en tête à tête,
- 4 points en doublettes,
- 4 points en triplettes
- et 4 points pour le tir.

Le total est donc de 24 points soit :

- 4 têtes à têtes à 2 points - Total 8 points.
- 2 doublettes à 4 points - Total 8 points
- 1 tripléte à 4 points.
- 1 épreuve de tir à 4 points

Le total des points pour chaque équipe permet de déterminer un vainqueur tout en permettant le match nul.

Déroulement des parties :

Les distances de jeu se font entre 6 et 10 mètres.

Les têtes à têtes se jouent en 13 points. Si au bout de 45 mn de temps de jeu, les 13 points ne sont pas atteints par l'une ou l'autre équipe, il sera joué 2 mènes supplémentaires en plus de la mène en cours au coup de sifflet de l'arbitre. Si à l'issue, la partie ne s'est pas terminée après la 1ère ou seconde mène, la victoire revient à l'équipe qui mène au score et en cas d'égalité, les points sont partagés (1 point à chaque équipe)

Les doublettes et la triplète se jouent en 13 points. Si au bout de 1h00 de temps de jeu, les 13 points ne sont pas atteints par l'une ou l'autre équipe, il sera joué 2 mènes supplémentaires en plus de la mène en cours au coup de sifflet de l'arbitre. Si à l'issue, la partie ne s'est pas terminée après la 1ère ou 2ème mène, la victoire revient à l'équipe qui mène au score et en cas d'égalité, les points sont partagés (2 points à chaque équipe)

Pour effectuer un classement au fil des matchs il est alors attribué à chaque équipe :

- 3 points pour une victoire ;
- 2 points pour un match nul ;
- 1 point pour une défaite ;
- 0 point pour un forfait.

Contrairement aux concours, le championnat des clubs n'attribue pas de points de catégorisation aux joueurs individuellement.

Les remplacements :

Les remplacements sont possibles si sont inscrits sur la feuille de match 5 ou 6 noms. Ils peuvent intervenir en cours de parties sauf en tête à tête et l'épreuve de tir.

Dans les parties doublettes et la triplète d'un même match il est permis de remplacer 1 joueur dans l'une et/ou l'autre équipe et donc d'utiliser les 2 remplaçants. En revanche on ne peut pas remplacer 2 joueurs dans une même doublette ou une même triplète. Les remplaçants sont obligatoirement les joueurs qui n'ont pas débuté la phase en doublette ou en triplète.

Modalités de remplacement :

Pour qu'il soit valide lors de la mène suivante, chaque remplacement envisagé doit être signalé par le coach de l'équipe au coach de l'équipe adverse et à l'arbitre avant l'arrêt de la dernière boule jouée de la mène en cours.

Il sera permis de ne pas effectuer un remplacement demandé dans une équipe, mais le bénéfice du remplacement est perdu seulement pour la partie en cours (dans la doublette ou la triplète où il était demandé).

ARTICLE 5 : LE JURY.

Avant le début du match le Président du Club (ou son représentant) qui reçoit doit composer un jury en prenant le coach de chaque équipe, le Président du jury étant le Président du Club (ou son représentant).

Le jury se réunira pour régler tout litige (licences, tenues, heure de reprise pour les rencontres de l'après-midi si retard pris le matin,)

Si le jury est convoqué, le coach de ou des équipes mises en cause ne siègera pas.

Le Règlement Fédéral sur les tenues s'applique sur ce Championnat. Cependant, dans le cas où une équipe dépend d'une entente entre 2 clubs, chaque joueur devra porter la tenue de son club.

ARTICLE 6 : ARBITRAGE.

Les frais d'arbitrage sont à la charge du club qui reçoit. La commission d'arbitrage du CD48 fixera le tarif des indemnités applicable à cette compétition.

ARTICLE 7 : PENALITES.

L'heure de début des matchs sera fixé après entente entre les clubs inscrits. Après un ¼ d'heure de retard, 1 point de pénalité, par tranches de 5 minutes, sera appliqué par l'arbitre pour chacune des parties en tête à tête. L'équipe accusant plus d'une heure de retard, non justifié, sera déclarée perdante après réunion du jury.

ARTICLE 8 : TRANSMISSION DES RESULTATS.

Les feuilles de match devront être envoyées par mail au CD 48 par le club qui reçoit, le 1er jour ouvrable suivant celui du match. **Ces documents devront être obligatoirement signés par l'arbitre et les deux coachs d'équipe. Des résultats transmis hors délai pourront entraîner le retrait de points aux équipes concernées.**

ARTICLE 9 : RECLAMATION.

Une réclamation, pour être recevable, sera portée avant le début des parties concernant le respect de la tenue homogène, et dans tous les cas inscrite sur la feuille de rencontre qui elle, est obligatoirement signée des deux coachs et de l'arbitre.

Mise à jour : JANVIER 2022

La Commission de Pilotage

«Championnat Départemental des Clubs Jeunes
Cadet - Junior»

Ce règlement intérieur permet de définir l'organisation générale de ce championnat au niveau départemental sans aller à l'encontre du règlement national, consultable sur le site internet de la FFPJP.